

Au fil de l'eau



P. Perrin, pap.-imp. aux Avenieres
SAINT-BENOIT — La Place et l'Eglise

Le mot du Maire	2	Quand le Haut Rhône s'invite à la fête !..	9
Vœux de la Présidente de la CCBS	4	Maison France Services	10
Les Saint-Benoît de France.....	5	Offre de soins médicaux.....	10
Elections 2022.....	5	Les travaux	11
Arrêtés municipaux.....	6	Les news de la commune	15
Aménagement cascade de Glandieu	7	Les rappels	17
Repas des anciens du 9 décembre 2021... 7		Déclarations en mairie des volatiles.....	18
Remerciements Florence et nouvelle organisation	7	Le coin des Associations.....	19
La dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme.....	8	L'état civil	24
L'agenda des manifestations.....	9	Informations utiles	25
		Commerces et services de proximité.....	26



Le mot du Maire

Si cette pandémie a, en 2020 bousculé notre quiétude et nos habitudes, 2021 aura été de la même veine, la sidération en moins. Le début 2022 s'annonce peu différent, tout ceci pouvant nous donner, à juste raison, l'impression d'un film qui n'en finit pas....

Certains des nôtres ont été affectés par ce virus, parfois très durement. Actuellement encore nous connaissons des personnes du village en grande souffrance. Nous avons une pensée particulière pour elles, et pour leurs familles.

La pandémie n'est pas finie, la contagiosité s'envole, redoublons donc encore de vigilance !

Si l'année 2021 nous a tous malmenés, elle nous a aussi permis de relever, ou d'être en passe de relever des défis inédits dont vous retrouverez les grandes lignes dans ce fil de l'eau ou dans la vidéo de début d'année.

L'année 2022 s'annonce riche, en changements, en études et en travaux ;

- Dès le 1er janvier la possibilité pour vous de déposer vos demandes d'urbanisme sur le portail numérique accessible sur le site de la mairie.
- L'instruction de vos dossiers d'urbanismes est confiée au service mutualisé de la communauté de communes. La mairie demeure votre interlocuteur et décideur en la matière.
- Le rattachement à la trésorerie d'Oyonnax, antenne de Gex, au lieu de Belley.
- La poursuite des études d'évolution du lagunage de Saint-Benoît en filtre planté de roseaux.
- Des travaux d'aménagements et de sécurisation de l'entrée Ouest et de la traversée du port de Groslée.
- Etc...

Nous sommes largement concernés par les projets communautaires. La communication jointe de Pauline Godet, Présidente de la communauté de communes et Maire de Valromey sur Séran, vous renseignera.

Quelques notes plus personnelles sur le sens de ce que nous devons construire ensemble et le comment ; Nous devons avoir de cesse de conjuguer, assembler l'action des communes et celle du territoire.

Nous sommes pôle relais avec deux zones artisanales et nous avons des aménagements à inventer dans notre bassin de vie :

- En matière de médecin généraliste, c'est commencé.
- D'antenne Maison France Services, de conseillers numériques pour ne laisser personne au bord du chemin, c'est en cours.
- Mais aussi sans doute de commerces de première nécessité, de revitalisation du centre bourg... Ce sont des projets à bâtir...

Il m'apparaît aussi nécessaire de renforcer le lien entre les acteurs du territoire, les habitants et l'institution communautaire. Le ciment communautaire n'est pas l'appartenance à une entité géographique, mais bien l'adhésion à une communauté de valeurs partagées, à un projet de territoire, un modèle de développement et d'organisation, un mode de vie particulier dans lequel les individus se reconnaissent ; c'est modestement, mais résolument ce que nous voulons construire avec vous et pour vous !

Sur le site de la mairie vous retrouverez les liens permettant de vous informer sur toutes les actions de la communauté de communes et les communications grand public, à ne pas manquer.



La fonction de Maire est une fonction magnifique, large à souhait, très enrichissante, aussi exigeante et aussi chronophage qu'elle puisse être ... !

Vingt mois d'exercice de la fonction m'invitent à vous parler de nécessaire tolérance, de respect envers autrui, à vous rappeler ce que nous avons appris dans nos écoles communales ; notre propre liberté s'arrête là où commence celle des autres... maxime que je sais connue, mais que je perçois quelque fois comme un peu oubliée !

Je trouve aussi très justes les propos, très inspirés, du jeune Président des Etats Unis d'Amérique d'alors, John Fitzgerald Kennedy, qui disait « Ne demande pas ce que ton pays peut faire pour toi, mais demande ce que tu peux faire pour ton pays ». Cette maxime pleinement vertueuse pour un pays est tout aussi adaptée à l'échelle de la commune.

Nous avons des droits, c'est un privilège que nous défendons, mais nous avons aussi des devoirs !

Le « bien vivre ensemble » dont nous rêvons tous, passe par des façons de faire respectueuses de chacune et chacun de nous, avant tout ! Nous souhaitons construire avec vous un avenir où le respect, le débat d'idées et la nuance sont la norme. C'est dans ces conditions, que l'équipe municipale et moi aurons plaisir à mettre nos disponibilités à votre service et c'est dans ces conditions que nous serons le plus efficace.

J'espère que nos associations pourront prochainement reprendre leur fonctionnement et leurs animations qui donnent vie au village.

Je souhaite revenir sur les regrets d'avoir dû annuler le repas des anciens, organisé, commandé, concocté par nos élus (es) (8 élus (es) s'étaient rendus (es) disponibles pour cette journée), repas qui ne demandait plus qu'à être servi... D'autres temps plus favorables reviendront et nous aurons plaisir à nous retrouver.

Je remercie chacune et chacun du personnel communal pour leur implication dans le fonctionnement de nos services. Un grand merci à nos élus (es) et nos sapeurs-pompiers pour leur disponibilité et leur dévouement. Je vous adresse, en mon nom, et au nom de tous les élus (es), à chacune, chacun de vous, nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite.

Très belle année 2022 !

Henri SOUDAN
Maire de Groslée-Saint-Benoit



JOURNEE NETTOYAGE 19 SEPTEMBRE 2021

Vœux de la Présidente de la CCBS

Vœux de Pauline GODET, Présidente de la communauté de communes Bugey-Sud,
Maire de Valromey-sur-Séran



Mesdames, Messieurs,

Au nom des vice-présidents, des conseillers communautaires et des agents de la communauté de communes Bugey-Sud, je vous présente nos vœux les plus sincères et les plus chaleureux pour cette nouvelle année 2022.

Une année qui malheureusement débute avec un rebond de la crise sanitaire, ce qui nous contraint à nous adapter en permanence et à renoncer à partager des moments de convivialité et de rencontre avec vous.

C'est donc avec regret et à distance, par l'intermédiaire de Henri Soudan, votre Maire, que je m'adresse à vous pour évoquer notre communauté de communes Bugey-Sud.

Depuis notre installation en juillet 2020, le fondement de notre action repose sur une gouvernance partagée, pour que les communes et ses habitants se sentent pleinement intégrés et acteurs du développement de notre intercommunalité.

Nous voulons installer au cœur de notre fonctionnement les notions de proximité et de solidarité, et le principe que l'intercommunalité est une valeur ajoutée pour les communes pour leur permettre de concrétiser des projets qu'elles n'auraient jamais pu mener seules.

Et pour répondre aux multiples défis : transition énergétique, transition numérique, attractivité du territoire, développement économique, mobilité, logement, lien social à conforter, participation des habitants à encourager, la communauté de communes Bugey-Sud est l'échelon adapté pour mener des politiques publiques structurantes, lisibles et concrètes.

C'est pour donner un cadre cohérent à notre action sur plusieurs années, que les élus communautaires ont travaillé sans relâche en 2021 sur le projet de territoire (pour doter Bugey-Sud d'un projet de développement durable et maîtrisé sur 10 ans), sur le Plan climat Air Energie, ou sur le plan agricole et alimentaire territorial.

Ce cadre nous permet désormais de pouvoir déployer des mesures concrètes pour les habitants de Bugey-Sud.

C'est ainsi que, la communauté de communes Bugey-Sud va prochainement ouvrir à Groslée-Saint-Benoit une antenne de sa Maison France Services, le mardi de 09h00 à 12h00, pour faciliter l'accès aux services publics. Chaque habitant pourra ainsi être aidé dans ses démarches administratives. Notre volonté est de retisser un lien humain essentiel. C'est pour cela que deux conseillères numériques viendront compléter le dispositif pour accompagner les habitants dans leurs usages numériques.

Le projet d'aménagement de la cascade de Glandieu et de ses abords va être finalisé en concertation avec les élus communaux et la population pour requalifier et valoriser ce site emblématique du territoire.

Une signalétique d'information locale va être mise en place, et le travail pour améliorer le traitement de nos déchets poursuivi. Le report d'un an de la date de transfert de la compétence Eau et Assainissement va être mis à profit pour permettre à la commune et à l'intercommunalité de réaliser cette importante transition dans de bonnes conditions matérielles.

Bref, comme vous le constatez, le travail est immense mais passionnant pour construire et développer ensemble notre territoire au service de ses habitants.

Je souhaite remercier tous les élus de Groslée-Saint-Benoit, et tout particulièrement Henri Soudan et Marie-Odile Kjan vos conseillers communautaires, pour leur dévouement, leur adhésion à la démarche intercommunale et leur engagement au service de notre territoire Bugey-Sud.

La commune de Groslée-Saint-Benoit constitue une porte d'entrée de notre territoire et le fait rayonner au-delà de nos frontières administratives. Merci à toutes et à tous pour cela.

Je vous souhaite une excellente année 2022.

Prenez soin de vous et de vos proches !

Pauline GODET

Les Saint-Benoît de France

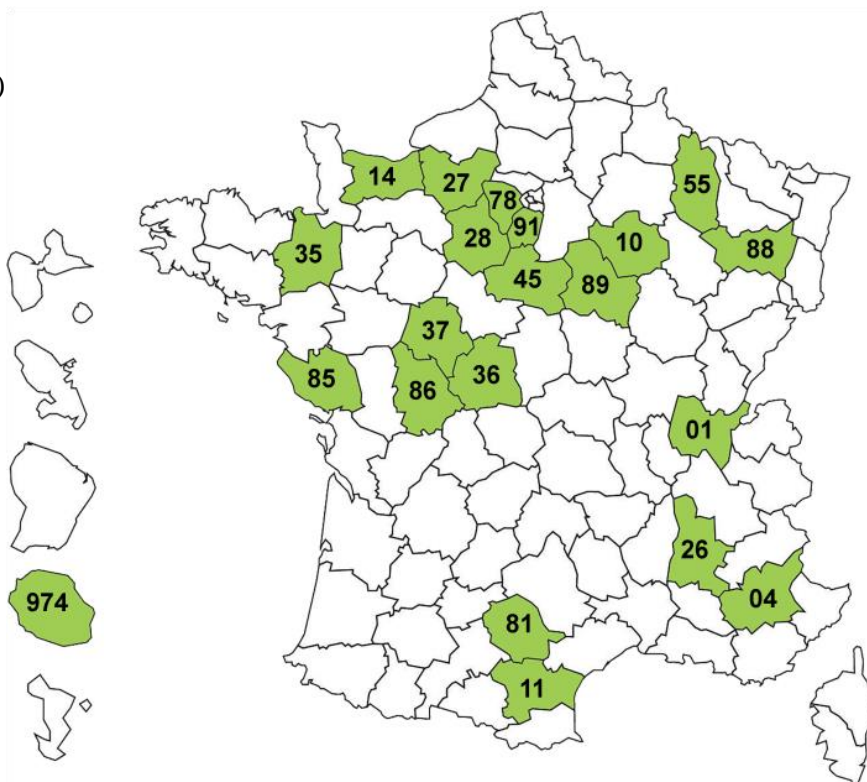
Tous les 2 ans a lieu le rassemblement des Saint-Benoît de France. Celui-ci est organisé à tour de rôle par les communes participantes. La dernière rencontre a eu lieu en 2018, l'édition 2020 a été compromise par le Covid et les élections.

Cette année, c'est à notre tour d'accueillir les délégations des autres communes pour cette 14ème édition, du 26 au 28 mai 2022 (Ascension).

Durant ces 3 jours, nous nous chargerons de promouvoir notre belle région, notre patrimoine et nos traditions au cours de repas, de visites, et d'échanges.

Les 22 communes Saint-Benoît :

Groslée-Saint-Benoit (01 - Ain) *
Saint-Benoît (04 - Alpes-de-Haute-Provence)
Saint-Benoist-sur-Vanne (10 - Aube)
Saint-Benoît-sur-Seine (10 - Aube)
Saint-Benoît (11 - Aude)
Saint-Benoît-d'Hébertot (14 - Calvados)
Saint-Benoit-en-Diois (26 - Drôme)
Saint-Benoît-des-Ombres (27 - Eure)
Saint-Benoist (28 - Eure et Loire)
Saint-Benoît-des-Ondes (35 - Ille et Vilaine)
Saint-Benoît-du-Sault (36 - Indre)
Saint-Benoît-la-Forêt (37 - Indre et Loire)
Saint-Benoît-sur-Loire (45 - Loiret)
Saint-Benoît-en-Woëvre (55 - Meuse) *
Saint Benoît (78 - Yvelines) *
Saint-Benoît-de-Carmaux (81 - Tarn)
Saint-Benoist-sur-Mer (85 - Vendée)
Saint-Benoît (86 - Vienne)
Saint-Benoît-la-Chipotte (88 - Vosges)
Villiers-Saint-Benoît (89 - Yonne)
Plessis-Saint-Benoist (91 - Essonne)
Saint-Benoît (974 - La Réunion)



* *Saint Benoît rattaché à une commune nouvelle.*

Elections 2022

La date limite des inscriptions sur la liste électorale est fixée par la législation au 6ème vendredi avant le premier tour de l'élection, soit :

- Jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle qui aura lieu les 10 et 24 avril 2022.
- Jusqu'au 6 mai pour les élections législatives qui auront lieu les 12 et 19 juin 2022.

L'inscription sur la liste électorale se fait :

- En mairie, pensez à venir avec votre pièce d'identité et un justificatif de votre domicile.
- Par internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> , jusqu'au 02 mars pour l'élection présidentielle et jusqu'au 04 mai pour les élections législatives.

Arrêtés municipaux

Interdiction de sauter ou plonger dans le Rhône depuis le pont de Groslée.

Pour protéger notre jeunesse, qui avec l'enthousiasme de l'âge, n'a pas toujours connaissance des dangers potentiels de sauter dans des eaux troubles pouvant cacher un obstacle déplacé par le courant, tel un simple morceau de bois, et pour protéger la collectivité sur son obligation de prévenance, un arrêté municipal N° 2021-06 -25, (texte consultable en mairie ou sur le site de la commune), interdisant de sauter ou de plonger dans le Rhône depuis le pont suspendu de Groslée-Saint-Benoit reliant l'Ain à L'Isère, a été pris.

Les services de sécurité civile ont moult exemples de sauvetages rendus impossibles en eaux troubles et de tétraplégies inhérentes à ces pratiques ...

Dès lors une signalisation de cette interdiction d'accès a été mise en place par les services municipaux.



L'incompréhension de ce bien fondé justifie-t-elle le vandalisme au droit de ces signalisations par deux fois arrachées ?

Ou s'agit-il de malveillances encore plus gratuites ?

Toujours est-il qu'au-delà de ruiner les volontés de protéger nos jeunes, ces remplacements ont un coût certain pour la collectivité. Une plainte a été déposée. Ces signalisations sont de nouveau en commande et seront posées prochainement.

Fermeture pont des chèvres



Aux vues de la vétusté du pont des Chèvres au hameau de l'Île de Saint-Benoît, les municipalités de Brangues et Groslée-Saint-Benoit ont conjointement pris un arrêté d'interdiction de circuler sur cet ouvrage.

Aménagement cascade de Glandieu

Vendredi 4 décembre s'est déroulée à la salle des fêtes de Brégnier-Cordon une réunion organisée par la Communauté de Communes Bugey-Sud CCBS avec les habitants des deux hameaux de Glandieu.

Les membres de la CCBS ont présenté le projet de valorisation de la cascade et initié une réflexion sur l'aménagement durable du village d'un point de vue cohabitation des circulations, stationnements, etc...

Les travaux avec début de réalisation fin 2023 porteront sur une démolition partielle de la marbrerie pour ouverture de la vue sur la cascade, la réfection des bâtiments restants en une halle événementielle, la végétalisation du parvis, des stationnements vélos, des aménagements PMR, la mise en valeur de la rivière...

Après la création des 2 parkings en 2020, la CCBS avec l'accord des 2 communes a mis en place en 2021 une zone 30, a fait installer des sanitaires automatiques, poursuivie le gardiennage, et assuré un accueil par l'office de tourisme durant tout l'été.

Une nouvelle rencontre au printemps 2022 devrait permettre à la CCBS de présenter un projet d'aménagement des hameaux tenant compte des avis exprimés par les riverains le 4 décembre.

Repas des anciens du 9 décembre 2021

C'est à contre cœur que la décision de ne pas tenir le repas des anciens a été prise le lundi 6 décembre par l'exécutif de votre commune.

En effet l'emballlement des contagions, le risque non négligeable de créer un cluster au sein de notre population d'ainés, (ce qui aurait été catastrophique) et l'obligation de mesures collectives de protection de la santé confiée au Maire imposait cette décision.

La multiplication des désistements de personnes nous étant déjà parvenus, les questionnements et les craintes exprimés, faisaient aussi craindre à un regroupement qui par son ampleur réduite aurait perdu beaucoup de sens, notamment celui de vous permettre de vous retrouver en toute sécurité, pour le plaisir de partager.

C'est bien sûr un crève-cœur, mais aussi un énorme gâchis de moyens déployés par les élus(es), dont huit d'entre eux avaient bloqué leur journée pour être à leurs côtés et les servir.

Dans l'espoir de vous retrouver en fin d'année, nous vous renouvelons nos regrets.

Remerciements Florence et nouvelle organisation

Au 31 décembre 2021, Florence MIFFON a quitté le poste de secrétaire de mairie qu'elle occupait dans notre commune depuis février 2017, pour un emploi au sein du département. L'ensemble de la collectivité a apprécié ses compétences, la remercie pour le travail accompli plus particulièrement sur l'urbanisme, et lui renouvelle tous ses vœux de bonne réussite dans ses nouvelles fonctions.

Agents administratifs en mairie :

Martine GUILLOT,
Sandrine MELLON
Pamela MASSENAVETTE,

Agents techniques, entretien voirie :

Emilie BURGER
José PEREIRA
Eric VITTAZ

Agents techniques écoles :

Marie-Christine CATCEL, ATSEM école de Groslée
Béatrice COCHARD, ATSEM école de Saint-Benoît

Agents techniques cantines scolaires :

Groslée : Ghislaine LAURENT
Saint-Benoît : Stéphanie BASTIANINI
et Aurélie CHANGARNIER

La dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme

L'année 2022 voit une modification importante dans la gestion des autorisations d'urbanisme ;



Tout d'abord depuis le 1^{er} janvier 2022 obligation est faite aux communes d'offrir à leurs administrés la possibilité de saisir par voie dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme ; Ainsi grâce à une inscription au service de saisine par voie électronique (SVE), vous pouvez remplir et déposer de manière plus simple et rapide vos demandes en ligne en étant guidé lors de la saisie pour éviter les oublis ou les erreurs. Vous n'aurez plus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces complémentaires en plusieurs exemplaires papier, ni de les expédier par voie recommandée ou de vous déplacer en mairie. Vous pourrez suivre l'avancement de votre dossier en temps réel et, si besoin, transmettre de la même façon, des pièces complémentaires manquantes.



Ce nouveau service offert et conseillé aux usagers n'est toutefois pas une obligation et nos services continueront de vous accueillir pour recevoir vos demandes papier ou envoyées par courrier recommandé, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

Vous pouvez vous rendre sur le site internet de la commune pour obtenir davantage d'information et les liens d'accès.

Toutefois pour des projets techniques et compliqués il est préférable de prendre rendez-vous auprès de la mairie avant de saisir son dossier.

En second lieu, en parallèle de cette évolution et suite au départ d'une secrétaire principalement chargée de cette tâche, l'instruction des demandes, auparavant faite au niveau communal, a été transférée au service mutualisé de la CCBS situé à l'Actipôle de Virignin. Ce service spécialisé gère déjà les autorisations d'urbanisme de la quasi-totalité des communes de la CCBS.

Quels sont les avantages de la démarche en ligne ?

1. Un service en ligne accessible 7/7 – 24/24 depuis chez vous. Plus besoin de vous déplacer en mairie ou de poster votre dossier
2. Une aide en ligne pour vous aider dans la constitution de votre dossier et minimiser les erreurs de saisie
3. Un gain de temps et d'argent. Plus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces complémentaires en plusieurs exemplaires papier.
4. Un suivi de l'avancement de votre dossier en temps réel.
5. Des échanges simplifiés avec l'administration. Les demandes d'information et d'envoi de pièces complémentaires peuvent se faire directement en ligne.
6. Un traitement de votre demande optimisé grâce à une administration plus efficace et connectée.



Pour déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme

Une adresse unique :

<https://portail.siea-sig.fr/sve/#/communesList>

Ou rendez-vous sur le site internet de la commune : [grosleesaintbenoit.fr](https://www.grosleesaintbenoit.fr), rubrique urbanisme puis démarches en ligne

Une fois déposée, votre demande sera transmise au service instructeur par voie dématérialisée.

Les services de la commune restent vos interlocuteurs privilégiés pour vous accompagner tout au long de la procédure.

L'agenda des manifestations

5 et 6 février : Boudins de l'Amicale-Sapeurs-Pompiers

12 février : Choucroute du Club de Pétanque

19 février : Diots du Club de Foot Entente Bas Bugey Rhône

26 et 27 février : Boudins de La Chasse de Groslée

6 mars : Loto du Club Entraide et Amitié, à la salle des fêtes de Saint-Benoît

Au printemps Spectacle Enfants, organisé par le Comité des fêtes (date en attente)

26 Mars à 20h30 : Loto du Foyer Rural à la salle des fêtes de Groslée.

9 avril : Tartes du Sou des écoles de Groslée

1 mai : Vente de fleurs et vide grenier, organisés par le Sou des écoles de Groslée, au port de Groslée

11 juin : Tartes du Comité des fêtes

25 juin : Kermesse du Sou des écoles de Groslée

2 et 3 juillet : Ball-Trap des Chasseurs de Saint-Benoît

2 septembre : Tartes du Club de Foot Entente Bas Bugey Rhône

1 octobre : Tartes du Sou des écoles de Saint-Benoît

26 novembre : Boudins du Club de Pétanque

11 décembre : marché de Noël, du Club Entraide et Amitié

Agenda sous réserve des contraintes sanitaires, mis à jour sur le site internet de la commune et Illiwap.

Quand le Haut Rhône s'invite à la fête !

Crue de fin 2021, début 2022...

Des montagnes enneigées précocement, un épisode pluvieux soutenu sur notre région, ces deux éléments conjugués à un isotherme 0°C à 2800 m, il n'en fallait pas plus pour que le Rhône soit de très gros débit au droit de notre commune.

Mis en pré-alerte le 29 décembre, la cellule de crise composée d'élus réunis en Syndicat de Défense Contre les Eaux du Haut Rhône (SyDCEHR) a dû, la cote de 205,95 mètres atteinte, mettre la plaine en eau, en ouvrant les vannes des installations de protection des rives droite et gauche du Rhône.

Cette manœuvre nous est imposée par l'état, conformément au plan de protection de l'aval de ce fleuve.

Notre Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été activé. La mobilisation des élus(es) a permis d'informer les riverains par télé-alerte et Illiwap, de mettre en protection les routes et voies coupées à la circulation, d'aider, de rassurer, d'organiser les remises en état des voies et des pistes cyclables.

Cette montée des eaux assez rapide a isolé certains quartiers pendant la période du nouvel an, comme si ce fleuve capricieux voulait s'inviter à la fête !

Cette crue, de type décennal a constitué un bon exercice du Plan de Sauvegarde Communal (PCS), et dans une démarche d'amélioration continue, une opportunité de parfaire nos modes de gestion, même si chaque crue est différente...

De mémoire de nos aînés, les sorties du lit du fleuve sont moins fréquentes, mais cela ne doit pas nous faire oublier le besoin de se préparer et pour les riverains d'être déclarés dans les dispositifs de télé-alerte en mairie.



CELLULE DE CRISE – MAIRIE DE BRANGUES

Maison France Services

La commune de Groslée-Saint-Benoit s'est portée volontaire pour accueillir la Maison France Services...

En avril 2021, 1745 France services ont ouvert en métropole et dans les territoires ultramarins. Le réseau montera en puissance jusqu'en 2022, en ciblant prioritairement les territoires particulièrement éloignés du service public. D'ici 2022, chaque usager pourra trouver une maison France services à moins de 30 minutes de son domicile.



LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEY SUD mettra à disposition de tous les habitants du territoire une Maison France Services dont l'objectif est de proposer une offre élargie de service au public en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Deux agents polyvalents assureront l'accueil et l'accompagnement des habitants lors des permanences organisées 2 jours par semaine à Belley, ½ journée à Champagne en Valromey pour les habitants du nord du territoire, et ½ journée **le mardi de 9h à 12h en mairie de Groslée-Saint-Benoit** pour les habitants du sud du territoire.

Ouverture dès le premier février 2022.

Un socle de services communs relevant de dix organismes :

- La Poste ;
- Pôle emploi ;
- La Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) ;
- La Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) ;
- La Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) ;
- La Caisse de retraite complémentaire des salariés de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des services (Agirc-Arrco) ;
- La Mutualité sociale agricole (MSA) ;
- Les services de la Direction générale des Finances publiques (DGFiP) ;
- Des services du ministère de l'intérieur ;
- Des services du ministère de la justice.

Autre service :

- Accompagnement au numérique.

Offre de soins médicaux

Depuis avril 2021, Mme le Docteur Rumley médecin généraliste conventionné secteur 1 assure ses consultations au cabinet situé 113 route de Brégnier-Cordon à Saint-Benoît.

Les consultations ont repris les vendredis pendant la période d'hiver depuis le 3 décembre 2021 et jusqu'au 30 avril 2022.

Ensuite, du 1er mai au 30 novembre 2022 les consultations reprendront les mardis.

La CPTS (Coordination Professionnelle Territoriale de Santé) gère les rendez-vous sur appel ou SMS

au 06 59 74 32 82, sur les horaires étendus suivants :

- Le lundi, mardi, mercredi, jeudi de 13h à 18h
- Le vendredi de 10h à 13h

Par ailleurs les infirmières de Saint-Benoît sont maintenant en mesure de vous accompagner si nécessaire pour une consultation médicale à distance avec un médecin généraliste local.

Les travaux

Retour de la pompe de relevage Station Jean Gagneux

Pompe de relevage des eaux de crues à la station Jean Gagneux, rive droite du Rhône.

La mise en révision, le 28 avril dernier, d'une des trois pompes de la station de défense contre les hautes eaux du Rhône s'est achevée en septembre.

Transportée dans le Loiret pour la révision des trente ans elle reprend du service à côté de sa sœur jumelle et de sa grande sœur, de plus grande capacité.

Nos installations rive droite sont ainsi en capacité nominale jusqu'à la cure de jouvence de la grande sœur, programmée elle, aux environs des années 2035 / 2040.

Lors de vos balades prenez le temps de redécouvrir l'intérêt de ces installations.



Réfection du ponton de Groslée



Cet ouvrage installé au début des années 1990 méritait quelques travaux d'entretien et de mise en sécurité.

C'est maintenant fait !

- Amarrages à la rive remis en état
- Caillebotis partiellement remplacés
- Lattes « antiglisse » remplacées
- Changement des défenses de quai
- Et gros nettoyage....

Un portillon aluminium avec serrure de type piscine vient sécuriser l'accès aux plus jeunes, non accompagnés.

Mise en conformité électrique

De nombreux travaux de mise en conformité des installations électriques sur les bâtiments communaux ont été effectués et se poursuivront sur 2022. Travaux rendus nécessaires suite au rapport du bureau de contrôle.



Les boîtes à livres



LA BIBLIOTHEQUE BUFFET

Amoureux de la lecture, venez découvrir « l'arbre à livres » au four de Glandieu, « la bibliothèque banquette » au Pont Bancet à Groslée, « la bibliothèque buffet » dans l'ancienne gare restaurée du tramway à Saint Benoit.

La commune de Groslée-Saint-Benoit remercie vivement l'association TREMPLIN 01 Belley. Hébergement social et insertion pour adultes et familles en difficultés, qui a conçu et réalisé les « boîtes à livres » installées sur la commune.

Charte de bon usage de la boîte à livres :

Vous avez des livres qui traînent sur vos étagères, vous souhaitez faire découvrir à des lecteurs anonymes des lectures coups de cœur ?

Partagez-les !

Venez les déposer dans cette boîte à livres. Ils doivent simplement être en bon état et vous sembler intéressants pour d'autres, la boîte à livres n'est pas une poubelle ! N'oubliez pas que les livres sont mis à la vue de tous, n'y déposez pas des ouvrages pouvant heurter la sensibilité des enfants ou la moralité des adultes.

Tout le monde peut déposer, tout le monde peut prendre, en toute liberté.

Si un ou deux livres vous tentent, prenez-les, c'est gratuit et sans inscription. Empruntez les pour une heure, une semaine ou bien plus. Lisez-les, gardez-les, offrez-les, remplacez-les ou partagez-les à nouveau.

Le principe de la boîte à livre est basé sur l'échange. Son fonctionnement est fondé sur la confiance. Ouverte en permanence, elle est placée sous votre vigilance et votre protection.



LA BIBLIOTHEQUE BANQUETTE



L'ARBRE A LIVRES

Bonne lecture à tous !

Rénovation du petit patrimoine

Des travaux de réfection du petit patrimoine de notre commune se sont poursuivis en 2021. Four du Champ, Gare du Tram.

Prévus pour 2022 le lavoir et le four du bourg de Saint-Benoît.



FOUR DU CHAMP



CALVAIRE PORT DE GROSLEE

Les écoles

Durant l'été 2021, la commune a fait réaliser des travaux :

à **Groslée**, réfection de la cour de l'école, pour une bonne évacuation des eaux, remplacement des graviers par un sol souple sous les jeux, espace végétalisé. La dépense de 13596€ HT a été également financée par la Région à hauteur de 50 %.

à **Saint-Benoît**, remplacement des fenêtres et des volets du bâtiment mairie et des 2 salles de classe situées sous la mairie. Ceci apporte une meilleure isolation thermique et facilite, grâce à la position oscillo-battante, l'aération quasi permanente des locaux en cette période de pandémie. La dépense de 39000 € HT a pu être subventionnée par l'État pour 30 % et 50 % par la Région.

Par ailleurs les extensions des réseaux internet réalisés cette année dans les deux écoles, améliorent l'usage des nouveaux moyens informatiques financés par le plan de relance de l'État pour 50 %.

2022 permettra en concertation avec les parents d'élèves, la sécurisation du parking de l'école de Saint-Benoît par une organisation de la circulation en sens unique et l'installation de barrières fixes. A Groslée les enfants quitteront dorénavant l'école par l'arrière du bâtiment afin de sécuriser également le retour avec les parents.

Eau potable

Nos ressources en eau potable sont précieuses, l'avenir ne le démentira pas ! Elles doivent être protégées et entretenues ;

- Déboisement, élagage, pour que les racines n'obstruent pas les drains.
- Réfection des clôtures des périmètres immédiats des sources dites "Sous roche et Pierre Feu".
- Remise en état des clôtures des périmètres de Bittimont et Arandon.
- Mise en place d'un plan d'entretien.
- Changement des dispositifs de traitement UV.



L'eau distribuée par les sources de notre commune est traitée par lampe UV (la chloration n'est effectuée que pour des plans de désinfection ou de prévention). Ces dispositifs de traitement devenant vieillissants seront changés en 2022.

Pour mémoire nous disposons de quatre sources sur la commune et les habitants de Glandieu, Evieu, La Sauge, Le Sauguet sont alimentés par Prémeyzel. Le hameau de l'île de Saint Benoît est alimenté par Les Abrets.

Projets 2022

- Rénovation du pont du Glairon à Glandieu.
- Finalisation aménagement parking école de Saint-Benoît.
- Eclairage extérieur de l'église de Saint-Benoît.
 - L'éclairage actuel vieillissant et détérioré, sera remplacé par des éclairages LED encastrés au sol.
- Eclairage du hameau en l'île, changement des luminaires défectueux par des modèles plus économes à LED.
- Sécurisation de la traversée du port de Groslée, poursuite des études en cours.
- Poursuite des recherches en matière d'économie d'énergie :
 - Isolation du bâtiment « Le Clos Chevelu », étude et chiffrage, pour travaux 2022 / 2023.
 - La salle des fêtes de Groslée : de multiples travaux qui seront sûrement étalés sur plusieurs années (éclairage, vitrage, isolation toiture, chaufferie).
 - Changement chaudière fuel de l'école et mairie de Saint-Benoît par une énergie moins polluante, plusieurs études sont en cours afin de déterminer la future énergie à mettre en place.
- Installation de panneaux photovoltaïques sur les locaux communaux.
- Etc...

Les news de la commune

Les écoles

Cette année scolaire 2021/2022, nos deux écoles reçoivent 132 enfants :

à l'école de Groslée :

- 18 grands (du CE1 au CM2) avec Mme Samoyeau
- 15 petits (de la petite section au CP) avec Mme Communal Directrice de l'école

à l'école de Saint-Benoît :

- 26 en petite et moyenne section avec Mme Caste
- 22 en grande section et cours préparatoire avec Mme Cécillon Directrice de l'école et M. Samoyeau
- 30 en cours élémentaire 1 et 2 avec Mme Dubouloz
- 21 en cours moyen 1 et 2 avec Mme Teste

La fibre optique, enfin !

Le lundi 22 novembre, vous étiez environ 150 personnes à participer à la réunion publique pour l'ouverture totale de la fibre sur notre commune présentée par le SIEA (Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain)

La fibre sur notre commune c'est :

- 3 armoires de répartitions
- 915 prises fibre optique au total
- 16 kilomètres de fibres souterraines
- 41 kilomètres de fibres aériennes
- 136 nouveaux poteaux
- 100 % de notre commune est raccordée.

C'est convenir que tous les hameaux seront desservis, celui de l'Ile de Saint Benoit, pourtant distant mais rattaché à ce Noeud de Raccordement Optique, comme notre cher Sauget, administrativement de l'Isère mais dont les habitants sont des Benoitien de cœur.

Pour vous raccorder consulter la procédure sur le site de la mairie.

Antenne téléphonique

En janvier 2018, le gouvernement, l'ARCEP et les opérateurs mobiles ont signé un accord pour accélérer la couverture numérique dans tous les territoires. Le dispositif de couverture ciblée permet aux élus locaux d'identifier les zones pas ou mal couvertes et de demander à bénéficier d'une couverture 4G de qualité des différents opérateurs. Chaque année, un arrêté ministériel recense les zones à couvrir dans un délai de 24 mois à compter de sa publication. Lorsque les demandes concernent plusieurs opérateurs, ceux-ci mutualisent leurs infrastructures et garantissent la même qualité de service pour chacun d'entre eux.

L'arrêté du 23 décembre 2019 nommait une seule antenne pour le département de l'Ain et fut attribuée pour notre commune.

En conséquence une antenne 3G/4G, dont l'édification fut confiée à l'entreprise Bouygues-Télécom et ouverte aux 4 opérateurs téléphoniques principaux, permettra du haut de ses 28 mètres, une meilleure couverture de la téléphonie sur notre commune.

La période de réglage des fréquences se poursuit...



Arrosage du stade de Foot

Des travaux de recherche d'eau en profondeur ont été effectués sans succès. Il y a bien de l'eau, mais lors de son pompage du limon et du sable sont également extraits dans des proportions rendant ces eaux impropres à l'arrosage. Au-delà de systèmes complexes et onéreux de pompage et de filtrage le fait d'extraire ces eaux entraînerait dans le temps la création d'une cavité qui provoquerait inmanquablement des mouvements de terrain. A ce jour la municipalité étudie plusieurs autres solutions d'arrosage pour les périodes de sécheresse !

Code postal unifié

Après le regroupement des communes de Groslée et Saint-Benoît intervenu en 2016, et pour faire face aux difficultés d'adressage, la municipalité avait sollicité La Poste afin de n'avoir qu'un seul code postal. En 2017 les services de La Poste ne savaient pas gérer cette demande. En 2020 l'ancienne municipalité avait relancé cette demande auprès du Sénateur M. Chaize qui la trouvant fondée, l'a fait suivre au service de La Poste. Début 2021 la poste est revenue vers la mairie pour répondre favorablement à cette demande dans un objectif d'optimisation des services postaux. Un accord de principe a été donné suite information en conseil municipal. Et l'été dernier les services de La Poste ont activé ce changement sans prévenir la municipalité de la date effective, ce qui a engendré quelques désagréments auprès des habitants du secteur de Groslée.

Groslée-Saint-Benoît ne possède à ce jour plus qu'un seul Code Postal le **01300** pour l'ensemble de la commune.

La mairie demeure à disposition des habitants de Groslée pour apporter de l'aide si nécessaire.

A la demande de la municipalité, La Poste s'est engagée à réacheminer le courrier 6 mois supplémentaires soit juillet 2022.

Télé-alerte

Pour rappel, la commune a investi dans un logiciel de télé-alerte de la population. Le but de cet outil est de prévenir le plus rapidement possible la population sur des événements importants (pollution réseau d'eau, inondation, ...). Afin que ce système soit le plus opérationnel, il est nécessaire d'avoir vos numéros de téléphone. Pour vous inscrire, allez sur le site de la commune ou passez en mairie pour déposer vos coordonnées. La dernière utilisation a été faite en décembre 2021 suite à la crue. Les habitants abonnés et concernés ont rapidement reçu un message de la mairie.

Illiwap

En février, ça va faire un an que la commune s'est enrichie d'une application d'information pour tablette et smartphone.

Vous êtes désormais plus de 500 utilisateurs, *merci à vous*.

Nous vous encourageons à faire connaître plus largement ce vecteur de communication.

2021 c'est 145 messages envoyés avec un taux de lecture de 70%.

Illiwap s'est enrichi de l'agenda des manifestations (situé en bas de votre écran).

Et retrouvez aussi toutes les actualités d'Illiwap sur le site de la commune.

SFR 3G 07:35 100 %

Rechercher

Mes événements A proximité

05 févr. au 06 févr. **Boudins de l'Amicale-Sapeurs-Pompiers**
Boudins de l'Amicale-Sapeurs-Pompiers
Mairie de Groslée-Saint-Benoît
Autres

06 févr. 14:00 **LOTO SOU DES ÉCOLES**
Dimanche 6 Février à 14h Salle des fêtes de Lhuis
Mairie de Lhuis
Animations

12 févr. **Choucroute du club de pétanque**
Choucroute du club de pétanque
Mairie de Groslée-Saint-Benoît
Autres

12 févr. 08:00 **Boudin de la Chasse**

Accueil Stations **Agenda** Participer Autre

Filtrer

Les rappels

Les Trimax

Rappel : utiliser des sacs de 30 litres maximum, à déposer dans le Trimax et pas à côté. Si le Trimax est plein, d'autres sont disponibles sur la commune. Les containers d'ordures ménagères sont vidés chaque mardi.

Merci de respecter les Trimax

- Vert pour les verres
- Bleu pour les papiers, journaux, magazines
- Jaune pour les emballages
- Gris pour les ordures ménagères



**INTERDICTION
DE DEPOT
DE TOUTES NATURE
AU PIED
DES CONTAINERS
SOUS PEINE
D'AMMENDÉ**
Article 632-1 Code Pénal

Et pour les autres déchets se rendre à la déchèterie de Lhuis ou de Belley.

Les déchèteries

Les horaires de la déchèterie de Lhuis :

L'accès reste gratuit pour les particuliers dans la limite de 20 passages annuels. Au-delà l'accès est facturé 8€ par passage supplémentaire.

Ouvert : Lundi et mercredi de 13h30 à 18h00, vendredi et samedi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

L'accès à la déchèterie nécessite un enregistrement à faire auprès de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain via leur site internet

<https://smartaccess-control.stackr-cloud.com/2-CCPA/>

ou en passant à la mairie pour récupérer un formulaire.

Les horaires de la déchèterie de Belley :

L'accès reste gratuit pour les particuliers dans la limite de 52 passages par an par foyer,

Ouvert du lundi au samedi

Horaires d'hiver (fin octobre à fin mars) : de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Horaires d'été (fin mars à fin octobre) : de 9h à 12h et de 14h à 19h

L'accès à la déchèterie nécessite un enregistrement à faire auprès de la Communauté de Communes de Bugey Sud via leur site internet :

<https://portail-usagers.ccbugeysud.com/demandebadge>

Les containers de récupération linge et chaussures

Vous pouvez déposer dans les conteneurs du Relais de petits sacs, remplis de vêtements et linge de maison, chaussures, petite maroquinerie (sacs à main, ceintures).

Afin de préserver la qualité de vos dons et leur assurer une seconde vie, nous vous remercions de respecter quelques consignes :

- Utiliser des sacs de 30 litres maximum (afin qu'ils puissent entrer dans les conteneurs).
- Veiller à toujours bien fermer ces sacs (pour qu'ils ne se salissent pas, ne pas déposer les vêtements en vrac ou dans des cartons).
- Donner des vêtements propres et secs. Les vêtements souillés (peinture, graisse...), mouillés et moisissés ne sont pas recyclables.
- Attacher les chaussures par paires.
- Si possible, séparer le textile des chaussures et de la maroquinerie.
- Si le conteneur est plein, ne pas déposer les sacs par terre car ils risquent d'être volés ou abîmés. Appeler au numéro indiqué sur la borne.



Il y a 4 containers sur la commune : Le bourg de Saint-Benoît, parking salle des fêtes de Groslée, Arandon, les Brotteaux

Le brûlage des déchets

Le brûlage des déchets est interdit toute l'année !

En cas de non-respect, c'est une amende de 450 €. Voir arrêté préfectoral du 3 juillet 2017. Disponible sur le site de la commune rubrique « *Vie Municipale / Publication / Arrêté* »

Et ça concerne également les coupes de bois



Le bruit, (rappel du rappel, du rappel...)

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage (liste non exhaustive) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Déclarations en mairie des volatiles



Vous avez compté au moins sept bonnes raisons d'avoir des volailles, soit :

- 1 - Avoir de bons œufs frais
- 2 - Maîtriser la provenance de son alimentation
- 3 - Diminuer vos déchets
- 4 - Avoir des animaux de compagnie
- 5 - Favoriser la biodiversité
- 6 - Favoriser le partage et les échanges.
- 7 - Une aide au potager

Mais savez-vous qu'il est réglementaire de déclarer vos volailles en mairie, qui se doit de tenir un registre pour la Direction Départementale de la Protection des Populations ?

Ces informations sont importantes dans le cadre de risque d'épizootie et notamment de lutte contre l'influenza aviaire : vous trouverez sur le site de la mairie une fiche de renseignements et le CERFA à nous adresser.

- www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Arrêté du 24 février 2006 - www.legifrance.gouv.fr

Le coin des Associations

Le sou des écoles de Saint-Benoît



L'association du sou des écoles de Saint-Benoît se mobilise toute l'année pour l'école primaire et l'école maternelle avec une équipe motivée autour des enseignants.

Son objectif est de participer aux financements des activités pédagogiques et des projets scolaires de nos écoles.

Dans le contexte actuel pour la deuxième moitié de l'année scolaire en 2022, l'association envisage l'habituelle vente des brioches en porte à porte courant mars 2022, une pièce de théâtre au foyer rural de Groslée, la tenue de la fête de l'école fin juin 2022 et sa tombola.

Malgré un beau succès renouvelé depuis de nombreuses années et la générosité de nos différents donateurs, nous n'avons pas pu tenir notre habituel loto en décembre. Les mesures sanitaires actuelles ne nous semblaient en effet pas compatibles avec la présence de très nombreux enfants et parents dans un espace clos comme la salle des fêtes.

Nous vous donnons probablement rendez-vous pour décembre 2022 !!

En juin 2022, les élèves de CM1-CM2 se rendront en classe verte pour 3 jours.

Nous sommes très heureux et fiers de pouvoir financer un tel projet après une année 2020-2021 très compliquée.

Cette année plusieurs membres du sou ont quitté l'association pour diverses raisons.

Nous tenons à remercier chaleureusement Madame OLIVIER Séverine, M. PERRIER Alexis et M. JARRET Sébastien pour leur bénévolat durant plusieurs années.

Nous souhaitons la bienvenue à 3 nouvelles jeunes femmes, Mesdames GAILLARD Isabelle, DE VILLA Justine et BIGOT Mélanie.

Un très grand **merci** à tous les parents pour leur participation aux différentes manifestations au cours de cette si particulière année scolaire 2020 / 2021 et celle en cours.

Un grand **MERCI** aux habitants du village de Saint-Benoît pour leur générosité et leurs encouragements lors de nos manifestations.

Merci à l'équipe municipale de notre commune pour toute l'aide logistique tout au long de l'année.

Les parents bénévoles du sou des écoles de Saint-Benoît.

Ré'créations



Un petit moment d'échange et de savoir-faire en tricot, crochet, couture, broderie.

Que vous sachiez ou pas, venez apprendre ou apprenez-nous.

Deux heures d'amitié, le mardi de 17 à 19h à la salle des fêtes de Groslée, qui nous donnent de bons fous rires !

Groupe historique du pays de Lhuis

Pour une association comme la nôtre qui œuvrait en collaboration avec les habitants de l'ancien canton de Lhuis depuis trente-trois ans (prêts de documents pour nos recherches, d'objets pour nos expositions et transmission de souvenirs), il faut reconnaître que la crise sanitaire a entraîné de fâcheuses répercussions. Plus d'expositions, de conférences, de sorties !

Seul le groupe de travail responsable de l'élaboration de la brochure sur l'habitat rural a pu tirer son épingle du jeu en se réunissant en petit comité.

MAIS, nous n'allons pas nous laisser abattre ! Rameuter nos troupes et retrouver un souffle nouveau : tel est notre objectif. Pour cela, *nous avons besoin de vous*. Que ceux qui s'intéressent à l'histoire, au patrimoine ou aux coutumes locales, n'hésitent pas à nous rejoindre.

Malgré les éléments perturbateurs de ces derniers temps, nous croyons en un futur moins contraignant et nous vous souhaitons une nouvelle année plus souriante que les deux précédentes.

La présidente Hélène VILLE

Pour nous contacter :

Helene.ville42@gmail.com _ O4 74 39 72 29



EXPO A Lhuis LES ECOLES DU CANTON (2003)



CONFERENCE A Lhuis : LE PATOIS
(24/08/2013)

Club Entraide et Amitié



La reprise du club s'est faite au mois de septembre avec beaucoup de plaisir, les personnes étaient très enthousiastes de se retrouver et de pouvoir de nouveau partager un moment de convivialité. Le mardi « les petites mains » ont été très actives, la vente de toutes leurs créations, au marché de Noël, s'est bien passée et malgré le passe-sanitaire obligatoire les clients étaient nombreux. Une date est retenue pour le loto mais devant les restrictions sanitaires, à l'heure actuelle, nous ne pouvons pas dire s'il aura lieu. Nous souhaitons à tous une bonne année et surtout une bonne santé.

Le bureau

Comité des fêtes

Après des mois sans activités, pour raisons sanitaires, suite à la COVID, le comité des fêtes de GROSÉE-SAINT-BENOIT est heureux de vous proposer son programme pour 2022 et impatient de vous retrouver, **TRÈS NOMBREUX**, lors de ces manifestations, qui, nous l'espérons, ne seront pas de nouveau annulées.

1. **APRÈS-MIDI RÉCRÉATIF, GRATUIT**, pour les enfants de la commune, avec goûter offert, **courant MARS 2022**.
2. Notre traditionnelle **FÊTE DES FOURS**, prévue **LE SAMEDI 11 JUIN 2022**, où nous comptons sur vous, bénévoles fidèles **ou nouveaux**, sans qui, les fabrications, cuissons et ventes des tartes ne seraient possibles.
3. L'organisation du **14 Juillet** qui reste à définir entre les différentes associations de la commune.
4. **Le voyage en CAMARGUE**, les **01 et 02 OCTOBRE**, Plus d'information sur le site de la commune et Illiwap

Merci de vous préinscrire, dès à présent afin d'évaluer le maintien ou non de celui-ci, auprès de Christine CONAND (07 81 02 11 33) ou de Jean-Pierre et Anne-Lise GOSA (04 27 50 00 48).

5. Et enfin, notre AG annuelle, **courant OCTOBRE**, suivie du repas offert aux bénévoles actifs.

Si vous souhaitez rejoindre le bureau ou simplement nous donner la main, lors de nos activités, même un court moment et selon vos disponibilités, soyez les bienvenus et contactez Christine CONAND. Notre première motivation reste votre participation aux animations proposées, qui demandent beaucoup d'investissement aux membres du bureau. Aussi merci de répondre présents, très nombreux, à celles-ci et n'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits et/ou nouvelles idées de rassemblements conviviaux, entre habitants de notre sympathique et dynamique commune de GROSÉE-SAINT-BENOIT.

Le Comité des fêtes vous présente ses meilleurs vœux pour cette année 2022

PRENEZ SOIN DE VOUS ET DES VÔTRES, à très bientôt



Un après-midi magique, comique, chaleureux et agrémenté de chansons.

Ce dimanche 5 décembre, les habitants et amis de Groslée-Saint-Benoit ont pu apprécier les tours du magicien TOMASSINI, l'humour nonchalant mais néanmoins grinçant ou philosophique de BABASS, entrecoupés de la jolie voix et du sourire de MORGANE Alonso.

Moment convivial, (qui manquait depuis deux ans), à recommander sans modération avec ce formidable trio.



Entente Bas Bugey Rhône (club de foot)



2021 : une nouvelle ère pour l'EBBR

Qu'on se le dise : l'année 2021 restera une année charnière pour tous les amateurs de ballons ronds dans le Bas Bugey, petits et grands, jeunes et moins jeunes.

Comme plongée dans une léthargie forcée jusqu'au mois de juin, situation sanitaire oblige, le football a repris peu à peu ses droits et les joueur(se)s de retrouver le chemin du rectangle vert.

Mais tout cela non sans changements. Le premier d'entre eux fût le départ de Florent Jarrafoux après trois années passées à la tête de l'association. Ces quelques lignes sont pour nous l'occasion de remercier Florent pour son dévouement et son investissement de chaque instant tout au long de son mandat de président.

L'incontournable Sylvain De Boni a repris les rênes, épaulé par un savant mélange d'historiques du club et de visages plus récemment apparus sur nos terrains.



Le second consista en notre installation dans les nouveaux locaux de la Route de la Forêt, sur la commune de Groslée-Saint -Benoit.

Après plusieurs décennies passées à arpenter le terrain de la Route de Groslée, les installations étaient devenues trop vétustes pour se réunir dans des conditions décentes.

Forts de ce renouveau, pas moins de 109 licenciés peuvent donc désormais fouler cette nouvelle pelouse chaque semaine avec toujours les mêmes mots d'ordres :

Convivialité et Fair-Play en toute circonstance !

En revanche, s'il est une chose qui demeurera immuable, c'est l'importance de ceux qui font vivre nos associations et rendent nos villages attractifs.

Nous tenions donc à remercier tour à tour nos supporters, plus nombreux chaque semaine pour nous encourager, nos sponsors dont le soutien indispensable et croissant tend à prouver le dynamisme du club et surtout nos bénévoles, qui ne comptent jamais leurs heures tant qu'elles permettent à ces enfants, ces femmes, ces hommes de s'adonner à leur sport favori.

Sportivement,

Le Bureau de l'Entente Bas Bugey Rhône





Après 2 années de cohabitation avec la Covid 19, nous avons pu reprendre nos activités en présentiel et non plus derrière un écran avec nos adhérents en septembre dernier. Cette nouvelle année sera rythmée de musique et de théâtre.

La musique est un art qui existe depuis la Préhistoire. Elle est à la fois forme de l'expression individuelle (notamment l'expression des sentiments), source de rassemblement collectif, de plaisir (fête, chant, danse) et symbole d'une communauté culturelle, nationale ou spirituelle (hymne national, musique traditionnelle, musique folklorique, musique religieuse, musique militaire, etc.).

à l'heure des arts dits pluridisciplinaires, la définition de l'art du théâtre est de plus en plus large (jusqu'à se confondre avec l'expression spectacle vivant), si bien que certains grands metteurs en scène n'hésitent pas à dire que pour qu'il y ait théâtre, il suffit d'avoir un lieu, un temps, un acte et un public



Nos élèves, nos professeurs, nos bénévoles seront ravis de vous faire découvrir leurs passions, partager avec vous leurs connaissances lors de manifestations diverses (représentations, stages, manifestations inter-associations...).

Une envie de découvrir, approfondir l'apprentissage d'un instrument, d'appivoiser, de développer le comédien qui sommeille en vous. Vous pouvez vous inscrire jusqu'à fin avril 2022.

Comme beaucoup d'associations, nous recherchons des bénévoles pour nous aider au niveau du bureau ou simplement lors de manifestations. Vous souhaitez simplement intégrer l'association comme bénévole, nos portes vous sont ouvertes.



Renseignements : lechodunant@orange.fr 07-83-83-32-62

L'état civil

Par suite de l'évolution de la législation, nous ne pouvons plus diffuser les naissances, mariages, PACS et décès sans le consentement des familles ou des intéressés.

Pour les naissances, les parents devront passer en mairie s'ils veulent que leur(s) enfant(s) apparaisse(nt) dans le journal communal (venir avec le livret de famille).

Pour les autres cas, lors du passage en mairie pour les formalités administratives, il leur sera proposé de paraître dans le journal communal.

Etat civil au 31 décembre 2021

NAISSANCES :

- Hugo, Clément, Guillaume LEON né le 20/04/2021
- Liam, Antoine KLETHI né le 20/08/2021
- Clara, Ophélie BIGOT née le 24/09/2021
- Lyam, Paul, Robert CHARIGNON né le 10/11/2021
- Daryl, Daniel TOURNIER né le 16/12/2021
- Et 4 naissances sans retour d'accord de diffusion des parents

PACS :

- Céline THÉZIER / Samuel DÉCORET le 22/12/2020
- Elodie CHEGUT / Aurélien GUÉRIN le 22/05/2021
- Monsieur François LIBERSA & Madame Bénédicte TARDY 12/11/2021
- 1 PACS refus de publication

MARIAGES :

- M. Clément CATCEL et Madame Wallis, Gilles VARGOZ le 26/06/2021
- Eloïse PROST-MOREL / Yann BANC le 03/07/2021
- Stéphanie CLAVEL / Jérémy NOULET le 20/07/2021
- Mr Pierre, David, Xavier GOYAT et Madame Catherine HÉRY le 31/07/2021
- Et 1 mariage sans retour d'accord des mariés

DÉCÈS :

- M. Dominique GALLORINI décédé le 06/10/2021
- M. Stéphane PATUREL décédé le 28/10/2021
- M. Robert ANDRE décédé le 18/11/2021
- Et autre 5 décès sans retour d'accord ou refus de publication

Informations utiles

Ouverture des mairies

Mairie de GROSLÉE

8 Place de l'église
01300 GROSLÉE-SAINT-BENOIT
Tél : 04 74 39 70 43
E-mail : mairie-gsb01@orange.fr

Ouverture au public :

Mardi et vendredi de 14h00 à 17h00

Mairie de SAINT-BENOIT

13 rue des Maisons Vieilles
SAINT-BENOIT
01300 GROSLÉE-SAINT-BENOIT
Tél : 04 74 39 70 94

E-mail : mairie-gsb01@orange.fr

Ouverture au public :

Lundi de 15h00 à 19h00,
Mardi de 9h00 à 12h00,
Jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30

Numéro d'urgence



Prochaine diffusion du Fil de l'eau

Nous continuons d'enregistrer les demandes des administrés qui souhaitent recevoir la seule édition numérique. Pour cela merci de vous rapprocher de la mairie afin de faire enregistrer votre demande.

Le journal sera disponible sur le site de la commune et l'information de sa publication sera communiquée par Illiwap.

Aux nouveaux habitants

Vous venez d'emménager sur notre commune, c'est avec plaisir que nous ferons connaissance lors d'un passage en mairie !

Commerces et services de proximité

Artisans, entreprises du bâtiment, espace vert

Parqueterie Prost-Morel 04 74 39 71 02

Maçons

DEMANGEOT Entreprise 04 37 86 54 01

NOMBRET SARL 04 74 39 73 95

Ferronnerie OLIVIER FRERES 04 74 39 71 16

Réparation métallique soudure

Philippe Ducolomb 04 74 39 84 75

Charpentiers

Christophe LOMBARD 06 59 87 80 29

Ludovic CANARIO 06 43 80 33 65

Electriciens

Fabrice BERGERON 07 82 59 19 69

Patrice LOMBARD 04 37 86 54 36

Plombier Nicolas Traina 04 37 86 54 05

Isolation Plaquiste

Mickael FURLAN 06 10 91 54 68

Multiservice

Roland PERRIER 07 86 58 58 25

Espace Vert, petits travaux

La Vie en Vert (Stéphane Bert) 06 32 88 37 98

Jordan TOURNIER 06 13 42 09 79

Travaux forestiers, élagage, espace vert

Entreprise Miège Bois 06 26 96 12 49

Carreleurs

Benjamin Terrasson 06 15 80 14 21

Benoit Perrier 06 88 25 02 54

Marbrerie De Villa 04 74 80 35 41

Marbrerie Marpic France 04 74 39 73 44

Terrassements et paysages

Richard Peysson 04 74 39 72 42

Guy-Rolland Bonsacquet 04 74 39 71 12

Composite Sellerie 06 25 51 65 21

Reliure et restauration reliure ancienne

Muriel Burkhart 04 74 39 84 75

Vidéaste - photographe (reportage publicité)

Claire Ducolomb 06 44 87 13 10

Viticulteurs

Domaine d'ici-là Florie et Adrien 04 74 39 83 77

Maison Pierre Guigard 04 74 39 73 74

Maison Yves Duport 04 74 39 74 33

Caveau Pont Bancet 04 74 39 75 19

Duport & Dumas

Château de VAREPPE 04 74 39 74 23

Jean Marc Lyandrat

Producteurs

L'Escargot du Vignoble 06 74 98 86 00

Julien Dumait

Quand on Sème 06 21 24 13 49

Géraldine Dunand

Services à la Personne

Massage Détente Guidi Jocelyne 06 50 60 27 04

Evoptic à domicile, Eve Rémy 07 69 42 48 28

Assistante de Vie, aide à domicile 06 29 02 47 31

Sandrine Guarise

Pompes Funèbres Philia 04 37 63 82 92

Restaurations

Hostellerie Port de Groslée 04 74 39 71 01

Restaurant de la Cascade 04 79 87 22 34

changement de propriétaire

Camion Pizzeria Francesco 06 47 04 43 98

Les mercredis soir, place de l'église de St Benoît

(SMS Uniquement)

Traiteur Herrera Bruno 04 74 80 60 41

Commerces

Epicerie, tabac, bar à bière 04 74 39 75 23

Les Puces de St Benoît 07 86 74 83 44

L'atelier du Tamlin 04 86 80 72 89

Les bijoux de Gastyne 06 45 84 71 09

Boissons Daillon 04 74 39 71 08

Assistantes maternelles

Florence Arnaud 04 74 39 74 00

Karine Bernard 09 81 02 88 94

Corinne Binet 04 74 39 73 03

Vanessa Blanc 04 74 39 73 55

Christine Cathelin Conand 04 74 39 70 39

Valérie Levrat 04 27 41 40 19

Nathalie Revol 06 74 30 55 51

Nadège Schweitzer 09 81 32 29 30

Santé

Cabinet d'infirmière de Groslée-Saint-Benoit

Séverine Jacob et Patricia Loynet 04 27 50 95 70

Docteur Sally RUMLEY 06 59 74 32 82

Liste non exhaustive, nous signaler les nouvelles installations pour les prochains « au fil de l'eau »

“ Je souhaite installer ma toute première application : illiwap, sur mon smartphone ! ”

APPLE

01 IOS OU ANDROID ?

Si mon téléphone est de la marque **Apple** (iPhone), il fait partie de la catégorie **iOS**



02 CRÉER UN COMPTE

Sans **identifiant Apple**, je ne peux ni télécharger ni installer d'application sur mon smartphone. Je dois me rendre sur **www.support.apple.com/fr-fr** pour créer mon identifiant et ainsi ouvrir un compte

03 OÙ TÉLÉCHARGER MES APPLIS ?

J'installe mes applications depuis mon **App Store** que je trouve sur l'écran d'accueil de mon smartphone



04 RECHERCHER MON APPLICATION

Une fois sur mon App Store, je saisis le nom de l'application souhaitée (ex. illiwap) dans la **barre de recherche**

Jeux, apps, articles...

Puis je clique sur « **Obtenir** » ou sur l'icône nuage



05 INSTALLER ET OUVRIR L'APPLICATION

Il suffit de cliquer sur le bouton « **Installer** ». Une fois installée, retrouvez votre application sur votre écran d'accueil.



Reconnaissez **illiwap** grâce à cet icône.

ANDROID

Si mon téléphone est d'une **autre** marque que Apple il fait partie de la catégorie **Android**.



Sans compte Google, je ne peux ni télécharger ni installer d'application sur mon smartphone. Je dois me rendre sur **www.support.google.com** et cliquer sur « **Compte Google** » pour créer mon compte.

J'installe mes applications avec **Google Play** que je trouve sur l'écran d'accueil de mon smartphone



Une fois sur mon Google Play, je saisis le nom de l'application souhaitée (ex. illiwap) dans la **barre de recherche**

Rechercher des app...

Il suffit de cliquer sur bouton « **Installer** ». Une fois installée, retrouvez votre application sur votre écran d'accueil.



Reconnaissez **illiwap** grâce à cet icône.



GROSLÉE-SAINT-BENOIT

“ Comment recevoir toutes les infos de ma commune en temps réel sur mon smartphone ? ”

Événements, réunions, coupures d'eau ou d'électricité, alertes météo, consignes sanitaires... Recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en **SEULEMENT 3 ÉTAPES !**

01 TÉLÉCHARGER L'APPLICATION ILLIWAP



03 SUIVEZ VOTRE COMMUNE

Cliquez sur le bouton **SUIVRE** pour vous abonner à l'actualité de la commune

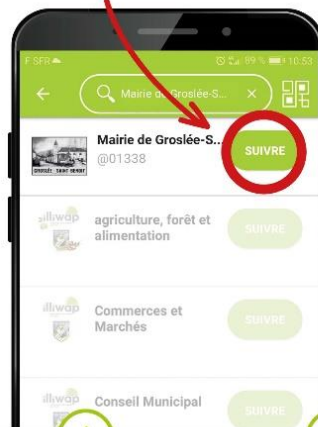
RECEVEZ LES NOTIFICATIONS

Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.

02 RECHERCHER VOTRE COMMUNE

Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application

OU Scannez le QR Code via le lecteur intégré



Restez informé en temps réel et en lien avec votre commune.



LES AVANTAGES !

GRATUITE
Téléchargement gratuit et sans engagement.

SANS INSCRIPTION
Pas d'email, pas de numéro de téléphone, aucune donnée personnelle n'est collectée.

SANS PUBLICITÉ
Recevez les informations sans être gêné par l'apparition de publicité.